

Réunion en Mairie - 1^{er} février 2023

Lors de la réunion en Mairie du 1^{er} février 2023, l'ASPEA a fait part de son inquiétude quant à l'état des arbres côté « Villa parc Bourdeau ».



Parc Bourdeau en 2021 pendant les travaux

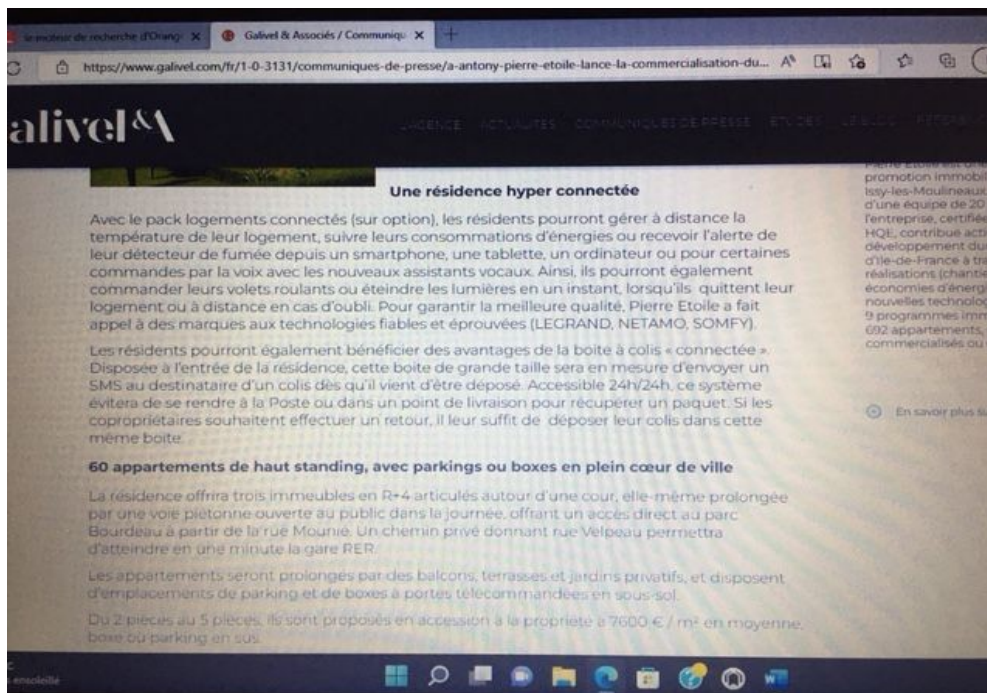


Photo dans le même axe février 2023

Nous déplorons la mutilation des deux plus beaux arbres du parc et la destruction du charme de ce petit parc depuis la construction de cette imposante résidence – plus de vue sur le ciel pour les personnes empruntant ce parc.

Réponse de la mairie : Mr le Maire dit n'avoir eu aucune remontée à propos des arbres.

De plus nous nous étonnons que l'accès du parc à la rue Mounié via la « Villa parc Bourdeau » soit fermé alors qu'il avait été convenu que cet accès serait ouvert et cet engagement avait été pris par le promoteur.



En 3^{ème} paragraphe il est écrit « ... **une cour prolongée par une voie piétonne ouverte au public dans la journée offrant un accès direct au parc Bourdeau à partir de la rue Mounié...** »

Cela faisait partie des contraintes pour que ce projet immobilier obtienne l'aval de la mairie.

Réponse de la mairie : Au début l'accès était ouvert mais en raison de nuisances liées à la présence de personnes indésirables l'accès a été fermé.

Notre réponse: L'ASPEA va vérifier auprès du cadastre que le passage est bien inscrit comme servitude et si c'est le cas, le passage devra être à nouveau possible. Il conviendrait également d'avoir accès au dossier de permis de construire pour vérifier si une servitude a été ou non établie.

Lors de la réunion il a été acté que l'ASPEA transmettra un dossier au sujet de la santé des arbres du parc Bourdeau.

Commentaires ASPEA :

A noter qu'après la réunion nous avons visité le parc Bourdeau et pris des photos.

Non seulement les arbres sont en mauvaise santé (photos à l'appui) mais nous avons constaté une taille sauvage d'un côté de l'arbre situé près de l'immeuble complétée par son étage.

Cet arbre a sûrement eu la mauvaise idée de faire de l'ombre et ce manque de clarté a dû être réglé par des habitants qui ont réclamé que les arbres le long de la résidence soient élagués.

Ces éléments seront joints au dossier à envoyer à la mairie à laquelle nous demanderons d'intervenir auprès du syndic de la copropriété pour faire cesser ces dégradations volontaires et pour qu'une sanction financière soit envisagée.

Nous savons que les arbres proches des lieux de constructions sont souvent malades. Nous en faisons le triste constat. Souvent cela se termine par l'obligation d'abattre pour cause de péril.

Nous allons demander un rapport phytosanitaire des arbres proches des nouveaux immeubles.
